

sombre, écoutons M. Molé terminant son discours funèbre sur M. le maréchal Vallée :

« Pour moi ! messieurs, a dit l'ancien ministre à la chambre des pairs, qui appartiens à ce passé dont les souvenirs s'effacent et l'histoire se dénature tous les jours, tout attaché que je suis au présent, il doit m'être permis d'interroger l'avenir et d'entendre sur lui un mélancolique regard. J'y cherche de nouveaux cieux, et j'y rencontre des nuages impénétrables. Plus que jamais, je trouverais téméraire de prédire. Je borne à appeler la protection de la Providence sur cette patrie que j'aime avec ardeur dans ma vieillesse, comme je l'ai servie depuis ma jeunesse avec dévouement. »

Nous extrayons d'un rapport d'un Député Français un état des établissements d'instruction publique actuellement en exercice en France. C'est quelque chose de curieux ; si l'on veut comparer les établissements ecclésiastiques avec les établissements laïques ; on verra dans quelle infériorité les premiers se trouvent relativement aux derniers.

« Il y a donc en France : 52 collèges royaux, 160 collèges communaux de première classe, 153 collèges communaux de deuxième classe, 2 collèges exceptionnels (Stanislas et Rollin), 22 institutions de plein exercice (ecclésiastiques), 2 *idem.* (protestants), 2 *idem.* (laïques), 4 institutions simples dans les lieux qui ont un collège (ecclésiastique), 43 *idem.* (laïques), 12 institutions dans les lieux qui n'ont pas de collège (ecclésiastiques), 14 *idem.* (laïques), 32 pensions dans les lieux qui ont un collège (ecclésiastiques), 393 *idem.* (laïques), 60 pensions dans les lieux qui n'ont pas de collège (ecclésiastiques), 385 *idem.* (laïques), 3 institutions qui enseignent la rhétorique avec autorisation (ecclésiastiques), 5 *idem.* (laïques), 125 petits séminaires, 55 succursales. En tout, 1,527 établissements d'instruction secondaire.

« Le nombre des élèves est ainsi réparti : 17,850 dans les collèges royaux (non compris les externes des institutions et pensions), 28,000 dans les collèges communaux (avec le même rebranchement), 727 dans les 2 collèges exceptionnels, 3,346 dans les 26 institutions de plein exercice, 722 dans les 8 *idem.* autorisées à enseigner la rhétorique, 5,413 dans les 76 institutions simples, 30,509 dans les 570 pensions, 18,238 dans les écoles secondaires ecclésiastiques, 727 dans leurs succursales. Le chiffre des jeunes gens qui reçoivent en France l'instruction secondaire est donc de 105,532, non compris les jeunes gens qui sont élevés dans leurs familles. »

M. Guizot a été interpellé en Chambre par rapport à ce qui regarde l'Italie et le Souverain-Pontife en particulier ; il a répondu que la France soutiendrait le Pape dans ses mesures, si cela ne troublait pas la paix. Du reste M. Guizot a su rendre justice à Pie IX, et s'est par là attiré les applaudissements de tous les partis. — Il paraît que le Roi a reçu une adresse du conseil colonial de la Guadeloupe dans laquelle les colons demandent l'émancipation, et un nouveau régime en place de l'esclavage. C'est là une démarche bien importante et qui ne peut que rencontrer l'approbation de la France et de tous les hommes vraiment amis de l'humanité. — Les journées de juillet ont été célébrées comme à l'ordinaire, et la paix n'a pas été troublée. Combien de fois encore les Parisiens célébreront-ils cet anniversaire ! c'est à présent un problème qui ne peut clairement se résoudre. — Les récoltes seront des plus abondantes en France et telles qu'on ne les a pas vues depuis longues années ; la vendange surtout va être remarquable. — Sérgent-Mareceau le Régicide est mort à 98 ans, après s'être réconcilié avec l'Eglise. — On attendait en France un ambassadeur Persan à qui l'on devait rendre les honneurs que l'on rend à un maréchal non en activité.

L'Algérie était parfaitement tranquille aux dernières dates, et Abd-el-Kader n'avait pas agi de nouveau contre l'Empereur du Maroc qui paraît décidé à en finir avec l'Emir. Cependant les Français de l'Algérie se tenaient sur leur gardes, car il y a personne comme les Africains pour faire une prompte paix, et tomber à l'improviste sur un ennemi commun.

L'époux de la reine d'Espagne avait reçu un document révolutionnaire où on le plaçait à la tête d'un complot etc. ; le Roi a aussitôt envoyé le tout au gouvernement qui prend des mesures pour connaître les auteurs de ce document et les punir comme ils le méritent. — On ne croyait pas que les Cortès fussent convoquées avant le 10 du mois d'octobre. — On vient de supprimer en Espagne toutes les douanes intérieures, qui gênaient et entravaient le commerce, qui devient libre dans tout l'espace compris entre les frontières ; c'est une mesure bien propre à donner de la prospérité à ce malheureux pays. — Bien qu'on parlât de l'abdication de la Reine, on ne savait trop si ce bruit avait une origine quelque peu officielle. — Les Carlistes continuent à parcourir le pays en tous sens ; cependant la révolte ne paraît pas devoir bien étendue, vu surtout que le gouvernement français ne souffre

pas qu'ils s'organisent ou se réfugient sur le territoire de la France, que, les journaux anglais disent vouloir intervenir. Ils prétendent qu'il s'agirait alors de placer le sceur de la Reine sur le Trône ; mais ce sont là des rumeurs que les feuilles anglaises se plaisent à reproduire.

En Portugal, bien que la Reine se fasse bien prier pour accorder ce qu'elle a promis, la liberté de la presse vient d'être rétablie. On craint beaucoup qu'il n'y ait sous peu une nouvelle insurrection plus forte que la première, et alors Dona Maria court petite chance de conserver son trône.

La Suisse continue à être menacée d'une guerre civile. Les cantons catholiques s'organisent et se fortifient ; ils reçoivent munitions et cela ne paraît pas plaire aux cantons protestants. Cependant, ce sont de ces mesures que nécessitent les circonstances. D'un moment à l'autre on peut venir les attaquer et il ne serait plus temps de chercher du secours. Le 27 juillet, il y a eu à Berne une assemblée qui s'est constituée en association nationale, et dont le but avoué est l'expulsion des Jésuites et la dissolution de la ligue des 7 cantons catholiques. En face de cette association qui menace les 7 cantons, la diète ne fait que multiplier ses décrets contre le Sonderbund, et ne semble pas devoir reculer devant l'emploi de la force, que le Sonderbund saura lui-même repousser par la force.

En Belgique, le ministère est enfin organisé ; les messieurs suivants le composent :

- « Roger, ministre de l'intérieur ;
- « De Haussy, ministre de la justice ;
- « D'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères ;
- « Veydt, ministre des finances ;
- « Baron Chazal, ministre de la guerre ;
- « Frère-Orban, ministre des travaux publics. »

Pour connaître ce que veut ce ministère, il faut l'entendre lui-même dans son journal officiel, il y est dit :

« En tête de son programme politique, le Ministère tient à poser en termes explicites le principe de l'indépendance du pouvoir civil à tous ses degrés. L'Etat est laïque. Il importe de lui conserver nettement et fermement ce caractère, et de dégager, sous ce rapport, l'action du Gouvernement partout où elle serait entravée. »

« D'autre part, respect sincère pour la foi et les dogmes, protection pour les pratiques de l'ordre religieux ; justice et bienveillance pour les ministres des cultes agissant dans le cercle de leur mission religieuse. »

Le gouvernement se propose de plus de présenter aux chambres les quatre questions importantes que nous trouvons dans le même journal officiel ainsi formulées :

- « 1o. Jury d'examen universitaire ;
- « Renforcer l'action du Gouvernement dans la nomination des membres du jury, et changer en conséquence le mode de nomination actuelle ;
- « 2o. Faire cesser les effets fâcheux de la loi de fractionnement de la commune, en revenant au mode d'élection consacré par la loi de 1836 ;
- « 3o. Le pouvoir de nommer des bourgmestres en dehors de conseil ne pourra être exercé que de l'avis conforme de la députation permanente. L'usage de cette faculté, restreint d'ailleurs à des cas exceptionnels, et n'ayant pour but qu'un intérêt administratif et non politique, l'avis conforme de la députation devient ici une règle de bonne administration ;
- « 4o. L'adjonction des capacités aux listes électorales entre également dans les vues du nouveau Cabinet. Il est entendu qu'il ne peut s'agir que de capacité officiellement reconnues ou brevetées. Elles seraient empruntées aux listes du jury. »

La Hollande est, dit-on, sur le point de perdre son roi Guillaume II qui veut abdiquer ; le prince d'Orange qui devrait lui succéder abdiquerait aussi en faveur de son fils de 7 ans, et il y aurait une régence confiée au prince des Pays-Bas qui est très-populaire parmi les Hollandais.

En Prusse, on fait le procès aux prisonniers Polonais qui ont des défenseurs des plus habiles. Les malheureux accusés sont pour la plupart vêtus à la Française. — A Berlin, le banquet en l'honneur de M. Cobden a eu lieu ; ce monsieur a remercié l'assemblée de l'honneur qu'on lui a fait et son discours a été couvert d'applaudissements.

Le souverain de la Sardaigne veut lui aussi marcher dans la voie des améliorations. Il vient d'ordonner la construction d'un chemin de fer de Turin à Chambéry. On percera le Mont-Cenis par un grand chemin ou *tunnel*.

A Rome, la garde civique est établie, et le cardinal Ferretti en visitant ses différents postes à Romé, a su lui montrer à quoi on la destine ; c'est selon